

ATTENTION

La durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de **10 à 15 ans** pour les personnes majeures (plus de 18 ans) en France.

CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

Pièces à fournir :

- Le récapitulatif de la pré-demande en ligne non signé ou son numéro sur le site : <https://ants.gouv.fr/> (site gratuit) ou **CERFA n°12100*02** (majeur) ou **CERFA 120101*02** (mineur) disponibles dans les Communes disposant d'un recueil de demandes (à compléter en Majuscule au stylo bille noir). [Mairies+habilités+CNl+passesports+dans+la+Manche+coordonnées.pdf](#)
- Votre ancienne carte d'identité et/ou passeport.
- Extrait d'acte de naissance** : à demander à la mairie du lieu de naissance.
 - En cas de **perte** de votre carte d'identité : déclaration de perte à retirer en mairie (Cerfa n°14011*01) + **25 € de timbres fiscaux**.
 - En cas de **vol** de votre carte d'identité : déclaration de vol à faire auprès du Commissariat de police ou de la gendarmerie + **25 € de timbres fiscaux**.
- Justificatif de domicile ORIGINAL de moins de 6 mois (ou d'un an pour les impôts)** à votre nom et adresse (exemples : facture d'électricité, téléphone, gaz, taxe d'habitation, impôts sur le revenu).
 - Si vous ne possédez pas de justificatif de domicile à votre nom : fournir un justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeant, accompagné de sa pièce d'identité et d'une attestation sur l'honneur.
- 1 photographie d'identité non découpée de moins de 6 mois**, conforme aux normes. **SANS LUNETTES**



➔ PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR UNE DEMANDE DE PASSEPORT :

- Timbres fiscaux pour le passeport** : (Achat sur internet : <https://timbres.impots.gouv.fr/ou> dans un bureau de tabac)
 - **86 €** pour le majeur
 - **42 €** pour les mineurs de plus de 15 ans
 - **17 €** pour les mineurs de moins de 15 ans

➔ PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR LES PERSONNES MINEURES :

- Carte d'identité du parent qui signe l'autorisation parentale sur le formulaire de demande.
- Livret de famille
- En cas de séparation ou de divorce des parents :
 - Jugement complet
 - Autorisation du 2^{ème} parent
 - Photocopie de la carte d'identité du 2^{ème} parent
 - Justificatif de domicile pour chaque adresse en cas de garde alternée.

➔ PIÈCES COMPLÉMENTAIRES EN CAS DE DIVORCE / GARDE ALTERNEE :

- Jugement de divorce

➔ **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA PRESENCE DES ENFANTS POUR LE DEPOT DE LA DEMANDE** : Tout mineur doit obligatoirement être accompagné de l'un des responsables justifiant de l'autorité parentale (père, mère ou tuteur).